



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-23 bis

PUBLIÉ LE 30 janvier 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **MINISTÈRE DE LA JUSTICE Cours d'Appel de Douai**

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Marchés Publics.

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Attributions du SAR.

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Ordonnancement secondaire.

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Chorus.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, le 25 janvier 2018

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**Marchés Publics**

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai,  
La Procureure Générale près ladite Cour,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article R.312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du Premier Président et du Procureur Général pour passer les marchés répondant aux besoins des Services Judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de Douai ;

Vu l'article R.312-71 du code de l'organisation judiciaire relatif à la Direction du Service Administratif Régional ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Suzanne LE QUÉAU en qualité de procureure générale près la cour d'appel de Douai,

Vu le décret du 7 août 2017 portant nomination de Monsieur Guy DE FRANCLIEU en qualité de premier président de la cour d'appel de Douai,

Vu l'arrêté de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés en date du 18 août 2009 nommant Monsieur Philippe DUPRIEZ, directeur des services de greffe, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Douai,

**DECIDENT**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DUPRIEZ, Directeur des services de greffe, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la cour d'appel de Douai, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des Services Judiciaires dans le ressort de la cour d'appel :

- pour conclure et signer les marchés dont le montant est compris entre 0 et 1 million d'euros,
- pour émettre et signer les bons de commande dans le cadre des marchés à bon de commande.

**Article 2** - La présente décision sera communiquée à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région des Hauts de France.

**Article 3** - La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 27 novembre 2017.

LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Marie-Suzanne LE QUÉAU

LE PREMIER PRÉSIDENT

Guy DE FRANCLIEU

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL DE DOUAI  
37, rue Gallois  
59500 DOUAI  
Téléphone : 03 27 08 13 11  
Télécopie : 03 27 08 13 50



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, le 25 janvier 2018

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL

### DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Attributions du SAR

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai,  
La Procureure Générale près ladite Cour,

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux Services Administratifs Régionaux Judiciaires ;

Vu les articles R.312-73 et R.312-74 et suivants code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des Services Administratifs Régionaux ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Suzanne LE QUÉAU en qualité de procureure générale près la cour d'appel de Douai,

Vu le décret du 7 août 2017 portant nomination de Monsieur Guy DE FRANCLIEU en qualité de premier président de la cour d'appel de Douai,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés en date du 18 août 2009 nommant Monsieur Philippe DUPRIEZ, directeur des services de greffe, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Douai,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés en date du 27 décembre 2010 nommant Madame Jennifer GENTE épouse LOGEZ, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Douai,

### DÉCIDENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature pour les matières relevant des attributions du service administratif régional est donnée à Monsieur Philippe DUPRIEZ, directeur des services de greffe, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Douai.

**Article 2** - En cas d'empêchement ou d'absence, cette délégation sera exercée par Madame Jennifer GENTE épouse LOGEZ, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, adjointe de Monsieur Philippe DUPRIEZ.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts de France.

**Article 4** - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 26 octobre 2017.

LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Marie-Suzanne LE QUÉAU

LE PREMIER PRÉSIDENT

Guy DE FRANCLIEU

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL DE DOUAI  
37, rue Gallois  
59500 DOUAI  
Téléphone : 03 27 08 13 11  
Télécopie : 03 27 08 13 50



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, le 25 janvier 2018

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**Ordonnancement secondaire**

Le Premier Président de la cour d'appel de Douai,  
La Procureure Générale près ladite cour,

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux Services Administratifs Régionaux Judiciaires ;

Vu l'article R 312-65 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au Premier Président et Procureur Général de la Cour d'Appel ;

Vu l'article R 312-66 et R 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Suzanne LE QUEAU en qualité de procureure générale près la cour d'appel de Douai,

Vu le décret du 7 août 2017 portant nomination de Monsieur Guy DE FRANCLIEU en qualité de premier président de la cour d'appel de Douai,

Vu l'arrêté de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés en date du 18 août 2009 nommant Monsieur Philippe DUPRIEZ, directeur des services de greffe, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Douai,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés en date du 27 décembre 2010 nommant Madame Jennifer GENTE épouse LOGEZ, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Douai,

**DÉCIDENT**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du Ministère de la Justice est donnée à Monsieur Philippe DUPRIEZ, directeur des services de greffe, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Douai, pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la cour d'appel de Douai.

**Article 2** - En cas d'empêchement ou d'absence, cette délégation sera exercée par Madame Jennifer GENTE épouse LOGEZ, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire, adjointe de Monsieur Philippe DUPRIEZ.

**Article 3** - La présente décision sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts de France.

**Article 4** - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date 26 octobre 2017.

LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Marie-Suzanne LE QUEAU

LE PREMIER PRÉSIDENT

Guy DE FRANCLIEU

Spécimen de signature pour accréditation auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France

Jennifer GENTE

Philippe DUPRIEZ

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL DE DOUAI  
37, rue Gallois  
59500 DOUAI  
Téléphone : 03 27 08 13 11  
Télécopie : 03 27 08 13 50



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, le 25 janvier 2018

SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**Chorus**

Le premier président de la cour d'appel de Douai,  
La procureure générale près ladite cour;

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Suzanne LE QUÉAU en qualité de procureure générale près la cour d'appel de Douai ;

Vu le décret du 7 août 2017 portant nomination de Monsieur Guy DE FRANCLIEU en qualité de premier président de la cour d'appel de Douai ;

**DECIDENT**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Douai.  
Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2** - La présente décision sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts de France.

**Article 3** - La présente décision annule et remplace notre précédente décision du 26 octobre 2017.

LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Marie-Suzanne LE QUÉAU

LE PREMIER PRÉSIDENT

Guy DE FRANCLIEU

Annexe 1 - Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Douai pour signer les actes d'ordonnement secondaires dans Chorus :

NOM - Prénom		CORPS/GRADE	FONCTIONS	ACTES	SEUIL (le cas échéant)		
GENTE	Jennifer	DSG, RGB, responsable du BOP Grand Nord et chef du pôle Chorus	- responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement, - responsable des recettes.	Tout acte de validation dans Chorus : - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement, - validation des recettes.	Aucun		
HOCQ	Célinie	DSG, RGB, chargée du programme 101					
NAGLE	Audrey	DSG, RGB, chargée des frais de justice					
PINCHÉDE	Hugues						
	Justine	DSG, RGB, chargé du fonctionnement					
POTDEVIN	Michelle	Greffier, RGB adjoint					
ESCURET	Caroline						
	Muriel	Greffiers, adjoints au RGB					
PROST	Martine	Secrétaire administrative					
POTELLE	Hervé	Adjoint administratif					
MERCIER	Christelle	DSG, RGRH				responsables des recettes	Tout acte de validation des recettes.

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

**SPECIMEN DE SIGNATURE POUR ACCREDITATION**  
**AUPRES DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE**

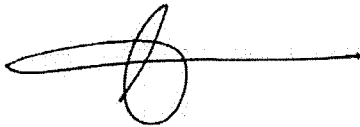
**Jennifer GENTE**



**Audrey NAGLE**



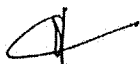
**Justine JUVIGNY**



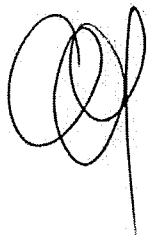
**Caroline ESCURET**



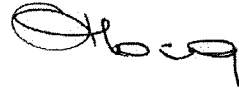
**Martine PROST**



**Christelle MERCIER**



**Célinie HOCQ**



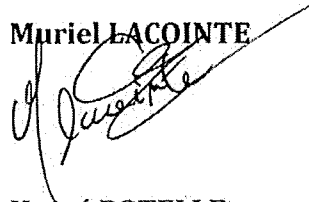
**Hugues PINCHEDE**



**Michelle POTDEVIN**



**Muriel LACOINTE**



**Hervé POTELLE**

